

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 27

Représentés : 7

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 6

**OBJET : Approbation du Compte Administratif 2024 du budget annexe de la Halle aux Comestibles**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quatorze mars, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gabriela REIGADA, Première Maire Adjointe.

**Étaient présents :** Mme REIGADA, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. RENAUX, Mme BULLET, M. DELERIN, Mme BEKIARI, M. CHAMBON, Mme ANTONUCCI, M. CONSTANT, M. LE ROUZES, M. ROUSSEL, Mme. MERCADIER, Mme RADAORISOA, Mme PORTALIER-JEUSSE, M. GABRIEL, M. BERTHIER, Mme COLLET, Mme KEFIFA, Mme KARAJANI, Mme MERLIER, Mme GAGNARD, M. SOMMIER, M. KATHOLA, M. MERGY, Mme BROBECKER, M MESSIER, Mme LE FUR, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

M. LAFON pouvoir à  
M. BOUCLIER pouvoir à  
Mme SAUCY pouvoir à  
Mme LECUYER pouvoir à  
M. HOUCINI pouvoir à  
Mme GOUJA pouvoir à  
Mme POGGI pouvoir à

M. ROUSSEL  
Mme GALANTE-GUILLEMINOT  
M. LE ROUZES  
Mme PORTALIER-JEUSSE  
M. GABRIEL  
Mme LE FUR  
M. MERGY

**Absent excusé :** M. VASTEL

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme REIGADA est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-7 et L 2312-1 à L 2312-4,

Vu la délibération n°DEL221212\_10 portant création d'un budget annexe pour la régie dotée de la seule autonomie financière concernant le service public de la Halle aux Comestibles et des marchés communaux,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le comptable des finances publiques,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2024 du budget annexe de la Halle aux Comestibles et sa maquette jointe à la présentation,

Le Rapporteur entendu,

Après que le Maire, Laurent VASTEL, se soit retiré et ait quitté la salle, la présidence de séance a ensuite été assurée par Mme Gabriela REIGADA,

### DECIDE

**Article 1** : d'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe de la Halle aux Comestibles et acte les résultats suivants :

- Résultat de clôture 2024 section de fonctionnement : 91 459,78 €
- Résultat de clôture 2024 section d'investissement : 0,00 €
- Résultat de clôture global 2024 : 91 459,78 €

**Article 2** : de constater la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 établi par le Comptable public.

**Article 3** : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 4** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont signé le président de séance et la secrétaire de séance

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**La première Maire adjointe**

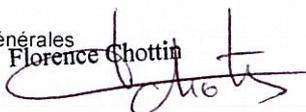
**La secrétaire de séance**



**Gabriela REIGADA**



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en préfecture le :  
Publication/Affichage le :  
Pour le Maire par délégation  
La Directrice du Pôle Administratif et Affaires Générales

  
Florence Chottin

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

ARRIVÉ LE

**02 AVR. 2025**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**